



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

World Rainforest Movement - Bulletin Mensuel - Numéro 157 - Août 2010

NOTRE OPINION

- [Le droit à l'eau](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- [Équateur : premiers pas pour laisser le pétrole sous terre au Yasuní](#)
- [La République centrafricaine ratifie la Convention 169 de l'OIT](#)
- [Le boom de l'énergie 'verte' détruit les peuples indigènes – nouveau rapport](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

- [Bénin : la "modernisation" de la production d'huile de palme marginalise les femmes](#)
- [Comment la FAO contribue à dissimuler les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie du bois](#)

ARTICLES NON DISPONIBLES EN FRANÇAIS

- [Tree plantations challenged at Climate Change Convention meeting](#)
- [Brasil: Modificações do Código Florestal para benefício dos latifundiários](#)
- [Brasil: Comunidades quilombolas reconvertem eucaliptais](#)
- [India: POSCO mining project halted by people's opposition but forest clearance still stand](#)
- [Indonesia: Giant eucalyptus plantation company destroys Benzoin forest gardens](#)
- [Climate activists facing trials in Denmark](#)
- [Honduras: empapada en sangre también por la palma de aceite – 3 nuevas víctimas](#)

NOTRE OPINION

– Le droit à l'eau

Le 28 juillet, l'Assemblée générale des Nations unies a déclaré que le droit à l'eau et à l'assainissement est indispensable pour profiter pleinement de la vie et pour la réalisation des autres droits de humains.

Il n'est pas surprenant que cette résolution ait été adoptée ; ce qui l'est, est que jusqu'à présent l'accès à l'eau potable N'AIT PAS ÉTÉ reconnu comme l'un des droits les plus élémentaires de tout être humain !

Cela dit, nous nous réjouissons, bien entendu, de cette déclaration que nous considérons comme un pas important vers la solution du problème auquel sont confrontés les presque 900 millions d'habitants du monde qui n'ont pas d'eau potable, et les nombreux autres qui se retrouveront dans la même situation dans un proche avenir.

Nous nous réjouissons aussi du fait que la résolution demande aux États et aux organisations internationales de prendre toutes les mesures possibles pour approvisionner tout le monde en eau potable, salubre, accessible et abordable.

La troisième raison de se féliciter de cette déclaration est qu'elle ouvre la voie à un débat très nécessaire sur une série de questions cruciales, qui vont de la propriété de l'eau à des mesures pour faire en sorte que l'eau reste saine, propre, accessible et abordable.

En ce qui concerne la propriété de l'eau, l'aspect le plus évident semble être l'incompatibilité entre l'eau en tant que droit humain élémentaire et son appropriation par des entreprises privées à but lucratif. Pour la plupart des personnes, il faut lutter contre la privatisation de l'eau potable et pour qu'elle redevienne ou reste gérée par des entreprises étatiques.

Bien que nous soyons d'accord avec ce qui précède, nous aimerions parler d'autres formes moins visibles d'appropriation, qui sont associées à plusieurs de nos domaines de travail.

La première concerne le rôle fondamental que jouent les forêts dans le maintien du cycle de l'eau. Quand de grandes étendues de forêt sont détruites pour en exploiter industriellement le bois ou pour les remplacer par des cultures ou de l'élevage à grande échelle, tout le régime hydrique en subit les effets, qui vont du changement de la pluviosité à l'envasement des cours d'eau, et cela aboutit à la diminution de la quantité et de la qualité de l'eau disponible. La destruction des forêts peut donc être considérée, elle aussi, comme une forme d'appropriation de l'eau, au moyen de sa destruction.

Une autre forme cachée d'appropriation de l'eau est celle des activités qui en polluent les ressources hydriques, comme l'exploitation pétrolière, minière, et l'agriculture industrielle. Les produits chimiques qu'elles emploient ou libèrent privent les populations locales de l'eau potable dont elles disposaient jusque là. Pour elles, ces pollueurs se sont approprié leur eau.

Une forme plus directe d'appropriation est celle des grandes plantations d'arbres à croissance rapide, qui consomment des milliers de litres d'eau par jour, aux dépens des besoins des usagers de la zone et de la région en aval.

Ces quelques exemples montrent que, pour redoubler d'efforts pour que l'eau soit saine, propre, accessible et abordable, il ne suffit pas de prévoir des ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert de technologie grâce à l'assistance et la coopération internationales (comme dit l'article 2 de la résolution de l'ONU). Si ces mesures sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes.

À la longue, le plus important est de lutter contre les causes de la diminution et la pollution de l'eau, et d'accorder la priorité à la conservation de l'eau – en quantité et en qualité – dans tous les investissements économiques. Cela implique de ne plus considérer comme acceptable une quelconque activité qui diminue ou qui pollue les réserves d'eau.

Maintenant que le droit à l'eau potable a finalement été reconnu comme un droit essentiel à l'épanouissement de la vie et à la réalisation de tous les autres droits humains, les citoyens ont le droit, et les gouvernements l'obligation, de faire en sorte que cela soit vrai.

(1) Cette résolution a été prise avec 122 voix pour, zéro voix contre et 41 abstentions. Les pays qui se sont abstenus sont : Arménie, Australie, Autriche, Bosnie et Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Grèce, Guyana, Islande, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Corée, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Trinidad et Tobago, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Tanzanie, Zambie

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Équateur : premiers pas pour laisser le pétrole sous terre au Yasuní

Le 3 août dernier, le gouvernement équatorien et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont signé le 'Fideicomiso Yasuní ITT' (sigle des gisements de pétrole Ishpingo, Tambococha et Tiputini). La signature de cet instrument financier est le premier pas concret pour la mise en œuvre du projet lancé il y a trois ans, qui prévoit de laisser sous terre 846 millions de barils de pétrole dans le parc Yasuní, une des régions les plus riches en diversité biologique du monde et foyer du peuple indigène Huaorani et de certains autres qui vivent en isolement volontaire.

De cette manière, l'Équateur, dont la plupart des revenus proviennent de l'exportation de pétrole, éviterait l'émission de 410 millions de tonnes de dioxyde de carbone et percevrait en échange une compensation monétaire internationale au moins équivalente à 50 pour cent des bénéfices qu'il percevrait au cas où ces gisements étaient exploités, soit environ trois et demi milliards de dollars.

En tant que fidéicommissaire, le PNUD sera chargé de recevoir et d'administrer les fonds fournis par les pays qui participeront à cette initiative. À son tour, il remettra ces fonds au gouvernement équatorien en garantissant qu'ils seront affectés aux fins stipulées et que le pétrole restera sous terre. Pour l'Équateur, cette mesure répond aux principes de la nouvelle Constitution, qui reprend la notion de Sumak Kawsai ou « bien vivre » pour l'appliquer au régime économique. Selon l'économiste et professeur universitaire équatorien Pablo Dávalos, « c'est la possibilité d'associer l'homme à la nature sur la base du respect, parce que c'est l'occasion de restituer

l'éthique aux rapports humains, parce qu'il faut un nouveau contrat social qui permette la coexistence de l'unité et de la diversité, parce que c'est l'occasion de s'opposer à la violence du système [1].

La signature du fidéicomis est un événement important parce qu'elle implique de mettre en marche le projet Yasuní si longtemps reporté. Or, ce projet est une initiative stratégique à plusieurs égards : il donne au pays l'option d'obtenir des fonds sans continuer de détruire l'Amazonie, il s'agit d'un moyen authentique de freiner le changement climatique, et il pourrait frayer le chemin à la construction d'une économie post-pétrolière, non basée sur l'extraction.

Bien que la signature du fidéicomis ait fait connaître cette initiative et suscité des prises de position favorables, Alberto Acosta, ex président de l'Assemblée constituante de l'Équateur, estime qu'en matière de contribution internationale, malgré quelques manifestations de certains gouvernements européens, ce qui manque est un positionnement plus fort de la société civile : « Les gouvernements des pays industrialisés ne considèrent ce projet que dans le cadre de l'aide au développement. Ils n'acceptent pas leur responsabilité commune, celle qui découle du fait que leurs pays sont les plus grands déprédateurs du monde », a-t-il déclaré au cours d'une interview [2].

D'autre part, en ce qui concerne l'Équateur, Acosta a dénoncé l'existence de contradictions : « cette initiative ne doit pas servir de prétexte au gouvernement du président Correa pour se vanter de tout ce que nous faisons déjà pour la nature et pour la vie des peuples non contactés, tout en élargissant simultanément la frontière pétrolière dans le centre-sud de l'Amazonie et en encourageant l'extraction minière industrielle à ciel ouvert ». Il a prévenu que le fidéicomis ne suffit pas : le gouvernement « ne devrait pas tolérer non plus les activités pétrolières sur les marges de l'ITT, ce qui comporte de respecter sans restrictions l'isolement volontaire à n'importe quel endroit de l'Amazonie ». Acosta a rappelé que « les activités pétrolières et minières ont des coûts écologiques très élevés. D'ailleurs, ces coûts ne sont jamais pris en compte dans les calculs de rentabilité que font les entreprises et même les gouvernements. D'une manière ou d'une autre, ces coûts sont ensuite transférés de façon brutale à la société ». Il a signalé que le gouvernement devrait enrayer « les autres menaces qui planent sur le Yasuní, telles que le déboisement et l'extraction illégale de bois, la colonisation sans contrôle, le tourisme illégal et l'axe multimodal Manta-Manaos dans le cadre de l'IIRSA, hérité de l'époque néolibérale. Il faudra contrôler aussi les activités qui ont lieu dans les blocs pétroliers adjacents et même les routes qui ont été construites pour les projets pétroliers voisins ».

De son côté, Esperanza Martínez, de l'organisation équatorienne Acción Ecológica, mentionne « les actions locales, nationales et internationales qui sont encore en attente [3] :

1. Au plan local, il faut appuyer les communautés qui défendent les territoires, les forêts, et l'eau ; sans elles et leurs luttes, l'initiative du Yasuní n'aurait jamais existé. Il est intolérable qu'elles soient réprimées et disqualifiées.
2. L'initiative Yasuní peut et doit faciliter le cheminement vers un Équateur post-

pétrolier. En fait, elle a déjà permis d'opposer l'idée classique, celle de donner la priorité à l'exploitation, à celle de conserver le patrimoine. Il est nécessaire d'aller au-delà des mesures et des politiques centrées sur l'accroissement de l'exploration, de l'exploitation et de la consommation, qui nous maintiennent prisonniers du modèle pétrolier, d'autant plus qu'elles toucheraient le centre et le sud de l'Amazonie. Il est même nécessaire de fermer la blessure que représente le bloc 31, qui produit des quantités infimes de pétrole, le bloc 16 qui survit de manière artificielle et dont le contrat devrait se terminer dans deux ans, et le champ d'Armadillo qui porte atteinte à des peuples en isolement volontaire.

3. Bien que le projet Yasuní ait permis de mettre à jour les honteuses négociations du marché du carbone facilitées par le Protocole de Kyoto, qu'il ait inspiré d'autres peuples et pays à reprendre cette initiative et à laisser le pétrole sous terre et qu'il ait contribué à la discussion sur l'existence d'une dette écologique du Nord à l'égard du Sud, il reste nécessaire d'unifier les positions officielles qui, dans certains cas, sont contradictoires. Dans ce sens, il faut que les fonds Yasuní restent à l'écart des marchés du carbone et des projets REDD car ceux-ci finissent par favoriser les pollueurs et par porter atteinte à la souveraineté locale et nationale ; il faut qu'ils restent à l'écart aussi des investissements en grands projets qui soutiennent le modèle extractif ».

Mais aujourd'hui il faut se réjouir des progrès accomplis. Comme dit Esperanza Martínez, « il faut reconnaître et féliciter ceux qui ont travaillé pour cette initiative : les indiens waorani qui dénoncent depuis plus de 20 ans les effets des opérations pétrolières dans leurs territoires ; les peuples et communautés qui, par leur résistance, ont inspiré le projet Yasuní ; les dirigeants de la CONAIE qui ont maintenu et encouragé la protection du Yasuní ; les travailleurs pétroliers qui ont apporté des informations techniques de grande valeur et qui ont soutenu l'initiative ; les plaignants du procès contre Texaco, qui nous ont permis de disposer d'informations sur les conséquences de l'industrie pétrolière ; les jeunes de la campagne Amazonie pour la Vie, qui ont porté la campagne pour la défense du Yasuní aux écoles, collèges et quartiers de tout le pays ; les artistes, journalistes et universitaires qui ont maintenu l'initiative en vie. Et, bien entendu, les fonctionnaires et anciens fonctionnaires étatiques qui ont lancé des initiatives pour consolider ce qu'on a appelé la première option pour le Yasuní ».

[1] "El 'Sumak Kawsay' ('Buen vivir') y las cesuras del desarrollo", Pablo Dávalos, ALAI, <http://alainet.org/active/23920>.

[2] "Pensando alternativas. Entre la crisis europea y el Yasuní", Franck Gaudichaud, entrevista a Alberto Acosta, ex-presidente de la Asamblea Constituyente de Ecuador, <http://www.cadm.org/Pensando-alternativas-Entre-la>.

[3] "¿Qué celebramos con la firma del fideicomiso de la iniciativa Yasuní?", Esperanza Martínez, Acción Ecológica, <http://www.amazoniaporlavida.org/es/>.

[index](#)

En avril dernier, la République centrafricaine est devenue le premier pays africain à avoir ratifié la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux (Convention n° 169).

La Convention n° 169 de l'OIT, adoptée en 1989, est un instrument juridiquement contraignant par lequel les gouvernements contractent certaines obligations. De même que la Déclaration de l'ONU sur les peuples autochtones, il s'agit d'un instrument international qui concerne spécifiquement les droits de ces peuples et prévoit de nombreuses mesures pour la protection de ces droits. La convention est fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle et ethnique et met l'accent sur les principes de la consultation et de l'autodétermination.

Dans le cas de la RCA, la ratification de la Convention engage le gouvernement à prendre des mesures systématiques pour protéger les droits des peuples de cueilleurs-chasseurs des forêts tropicales humides et des bergers nomades mbororos, à garantir le respect de leur intégrité et à créer des mécanismes appropriés et efficaces qui permettent leur consultation et leur participation aux affaires qui les concernent.

Les cueilleurs-chasseurs autochtones des forêts tropicales humides, que l'on appelle en général « pygmées », mènent une vie semi-nomade au cœur de la forêt à laquelle ils sont inextricablement liés. Il s'agit de 3,8 millions d'hectares de forêt dense, situés dans le sud-ouest de la RCA (Ombella-M'Poko, Lobaye, Sangha-Mbaéré et Mambere-Kadei).

Un rapport exhaustif de la Rainforest Foundation UK [1] dépeint leur vie de chasseurs et leurs activités agricoles et d'élevage dont ils tirent leur nourriture. Ils chassent avec des filets, des lances, des arcs et des flèches, ou en enfumant des terriers. Ils pratiquent l'agriculture sur brûlis, qui consiste à défricher une zone de la forêt, et à rassembler et brûler la biomasse qui en résulte, pour y cultiver du manioc, des bananes, du taro, de l'igname, du maïs, des cacahuètes, des palmiers à huile, du café et des arbres fruitiers, comme par exemple le manguier et le mandarinier.

« La forêt est notre foyer (*ndima*) » ; « nous en sommes les propriétaires et nous la préservons », disent les peuples autochtones des forêts de la RCA. Pour eux, la notion de propriété individuelle n'existe pas ; la forêt appartient à toutes les communautés.

Pourtant, la presque totalité des 3,8 millions d'hectares de forêt dense du sud-ouest du pays appartient légalement à l'État, seul propriétaire de la terre. L'État cède des portions de forêt à des fins d'exploitation, « pour une période égale à la durée de vie de l'entreprise », ou à des organisations et projets de conservation, limitant de ce fait l'accès des peuples autochtones à de grandes étendues de leurs terres ancestrales et à leurs ressources.

Les peuples autochtones affirment en général, par exemple, que « l'abattage d'arbres à chenilles et l'ouverture de pistes que font les travailleurs des entreprises forestières, ce qui encourage le braconnage, et la demande toujours plus grande de produits forestiers, tout cela influe sur la disponibilité de gibier et des produits que nous cueillons ». « Les chenilles se raréfient, de même que le gibier ».

À Bayanga, les peuples de Mossapoula, qui vivent à un kilomètre du parc national de Dsangha-Sangha, ont déclaré qu'ils avaient des difficultés pour trouver de la viande d'animaux sauvages.

En vertu de la loi coutumière, qui continue de jouer un rôle important, les terres où habitent les peuples autochtones sont souvent les jachères des Bantous ; cela provoque des conflits parce que la jachère appartient à la personne qui l'a défrichée (suivant la « loi de la hache »).

Pour les peuples autochtones de la RCA, qui ont toujours été marginalisés de la société centrafricaine, la ratification de la Convention 169 de l'OIT pourrait bien être le tremplin qui leur permettrait de revendiquer la possibilité d'exercer leurs droits, surtout en ce qui concerne l'accès à la terre et aux ressources naturelles dont ils dépendent, mais aussi leurs droits civiques, sociaux et économiques.

Article fondé sur "The Situation Of The Forest Peoples Of The Central African Republic", janvier 2009, The Rainforest Foundation UK, <http://www.rainforestfoundationuk.org/files/The%20Situation%20of%20Forest%20Peoples%20of%20CAR.pdf>, The Rainforest Foundation UK, http://www.rainforestfoundationuk.org/CAR_ILO_Convention.

[index](#)

- Le boom de l'énergie 'verte' détruit les peuples indigènes – nouveau rapport

Pour marquer la journée des peuples indigènes des Nations-Unies, Survival International a publié un nouveau rapport qui révèle les impacts dévastateurs du boom de la construction de barrages sur les peuples indigènes.

A partir d'exemples pris en Asie, en Afrique et aux Amériques, le rapport de Survival intitulé 'Serious Damage' dévoile le coût caché de l'électricité dite 'verte' produite par les barrages hydroélectriques géants.

La construction des barrages connaît actuellement dans le monde un essor démesuré. A elle seule, la Banque mondiale finance 211 projets de ce type pour un montant de 11 milliards de dollars.

Leur impact sur les peuples indigènes est extrêmement néfaste. Les Enawene Nawe du Brésil ont appris que les autorités brésiliennes avaient l'intention de construire 29 barrages sur leurs rivières. Ailleurs en Amazonie, les territoires de cinq groupes d'Indiens isolés vont être affectés par des barrages.

Au Sarawak, la tribu des Penan est menacée d'expulsion pour faire place à un barrage et plusieurs peuples indigènes d'Ethiopie deviendront dépendants de l'aide alimentaire si la construction d'un barrage sur la rivière Omo n'est pas arrêtée. Un membre de la tribu kwegu de la vallée de l'Omo déplore : 'Notre terre n'est plus bonne à rien. Ils ont retenu l'eau et nous connaissons maintenant la famine. Ouvrez le barrage et laissez l'eau couler'.

Des centaines d'Indiens du Brésil se rassembleront cette semaine pour dénoncer le barrage très controversé de Belo Monte qui menace la terre et les moyens de subsistance de plusieurs groupes indiens.

Le rapport (en anglais) c'est disponible en:

http://assets.survivalinternational.org/documents/373/Serious_Damage_final.pdf

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Bénin : la “modernisation” de la production d’huile de palme marginalise les femmes

La production d’huile de palme est séculaire au Bénin et elle s’est toujours faite surtout par des méthodes artisanales. Ce sont précisément les femmes qui fabriquent l’huile de palme pour la consommation locale. Or, au nom de la « modernisation de la production », le rôle des femmes se voit aujourd’hui menacé.

Bien que l’État ait essayé de développer un système de grandes plantations de palmiers et de grandes unités d’industrialisation, le fait est que l’artisanat s’est imposé comme moyen de production prédominant tout au long du siècle. Il a réussi à s’adapter à un contexte en constante évolution, du côté de l’offre (augmentation de la quantité de matière première), comme du côté de la demande (diversification des débouchés). En l’an 2000, le marché local de l’huile de palme au Bénin était couvert à 83 % par la production de milliers de productrices artisanales (les industries en assurant 7 %; les 10 % restant sont des importations).

Jusqu’à aujourd’hui, la production artisanale d’huile de palme est largement assurée par des femmes, individuellement ou éventuellement aidées par une main-d’œuvre familiale. Ces artisanes emploient des techniques entièrement manuelles.

A partir du début des années 1990, l’État béninois et les bailleurs de fonds ont décidé de changer d’approche : la gestion publique de grosses unités de transformation industrielles a montré ses limites. Celles-ci sont privatisées au cours de la décennie 1990, et on appuie l’émergence de petites exploitations privées. Cet appui repose sur la diffusion de plants de palmiers sélectionnés, et sur la conception et la promotion de petit matériel de transformation. Un programme de diffusion de plants de palmiers sélectionnés est mis en place à partir de 1993. Des pépiniéristes privés, agréés et subventionnés par l’État, vendent au public à prix contrôlé des plants de palmiers sélectionnés.

Une nouvelle catégorie d’acteurs apparaît dans la filière : les planteurs de palmiers sélectionnés. Ils adoptent une stratégie tout à fait différente des planteurs de palmiers naturels. Ces derniers pratiquent systématiquement cette culture en association avec des cultures vivrières, tandis que les premiers ont tendance à se spécialiser dans le palmier, et deviennent « planteurs » avant d’être « cultivateurs ». Dans le contexte actuel du Sud-Bénin, où l’achat de terres est devenu possible, ils acquièrent des parcelles qu’ils consacrent à cette culture. Ces nouveaux planteurs

sont en quasi-totalité des hommes.

Les artisanes ne parviennent que très rarement à posséder leur propre palmeraie. Le caractère de culture de rente du palmier, renforcé par un aspect symbolique (« symbole de richesse ») a suscité un mouvement d'accaparement par les hommes.

Les planteurs sont en effet tout à fait conscients des profits que l'on peut faire grâce à la transformation, surtout si l'on a la capacité de stocker. Actuellement, environ un planteur sur deux garde au moins une partie de sa production et embauche des artisanes pour la transformer. Depuis une dizaine d'années, les organismes de développement appuient la diffusion du matériel de transformation (presses et malaxeurs), en insistant sur l'accroissement des performances techniques.

Au bénéfice économique s'en ajoute un autre, social. Le propriétaire d'un atelier équipé bénéficie d'une valorisation sociale que n'a pas le planteur qui embauche des femmes pour transformer sa production. L'investissement des planteurs vers l'aval de la filière va donc probablement s'amplifier.

Or, la transformation de leur production par les planteurs eux-mêmes a une conséquence directe pour les artisanes : les quantités de matière première offertes par ces derniers vont diminuer. Le statut des artisanes leur interdisant bien souvent d'avoir leurs propres palmeraies, une partie d'entre elles pourrait se retrouver exclue de la filière. Celle-ci fournissant actuellement une part de leurs revenus à bon nombre de femmes rurales du Sud Bénin, le développement de la mécanisation peut s'avérer problématique. A la différence du secteur industriel qui a ses propres réseaux d'approvisionnement et de commercialisation, les petits ateliers semi-mécanisés se posent en concurrents directs des artisanes.

Le programme actuel de développement de la filière, qui repose sur la diffusion de plants de palmiers sélectionnés et du petit matériel, ne bénéficie qu'à une seule catégorie d'acteurs, qu'il a fait émerger : les « nouveaux » planteurs privés. Ceux-ci vont être en mesure de concurrencer les artisanes à plusieurs niveaux car ils bénéficient d'un accès privilégié à la matière première ; leurs techniques de transformation leur permettent des prix de revient inférieurs ; leurs plus grosses productions permettent des ventes en gros qui attirent les commerçants.

Lorsque les autorités du Bénin et les agences de coopération internationales ont mis en place ces programmes de modernisation du secteur, elles ont oublié de prendre en compte les effets qu'ils pouvaient avoir sur les deux sexes. La tendance à la « modernisation » a fait que les hommes commencent à prendre une place prépondérante dans la production d'huile et que les femmes en soient exclues. Les auteurs du programme ont oublié que des milliers de femmes rurales tirent des revenus de la fabrication artisanale d'huile. Ils ont oublié aussi que le système artisanal suffisait à alimenter le marché local, tout en représentant une source de travail et de revenus pour les femmes. Que ce soit par oubli, par ignorance ou par omission, le fait est qu'ils sont en train de faire basculer des milliers de femmes dans la pauvreté.

Article basé sur des citations extraites de : « Enjeux et contraintes du développement de la filière huile de palme au Bénin : une approche par les

systèmes agro-alimentaires localisés », de Stéphane Fournier, José Muchnik et Denis Requier-Desjardins. Disponible sur : <http://com.revues.org/index978.html>.

[index](#)

– Comment la FAO contribue à dissimuler les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie du bois

Face aux émissions de gaz à effet de serre qui se produisent à toutes les étapes de la chaîne de production, l'industrie du bois a le choix : elle peut considérer de réduire ces émissions, ou elle peut essayer de les dissimuler pour éviter toute responsabilité. Il n'est peut-être pas surprenant, vu ses antécédents, qu'elle soit en train de choisir la deuxième option.

L'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture a toujours défendu les industries du bois, en particulier celle de la pâte et du papier et celle des grandes plantations. Il y a deux ans, la FAO et le Conseil international des associations forestières et papetières (ICFPA) ont commandé une étude dans le but de « améliorer le profil de l'industrie dans les négociations internationales sur le réchauffement planétaire ». Objectif louable sans doute, s'il avait impliqué de diminuer les émissions causées par l'industrie du bois.

Le rapport, publié au début de cette année, s'intitule « L'impact de l'industrie forestière mondiale sur les gaz à effet de serre de l'atmosphère ». Au lieu de voir comment l'industrie forestière peut réduire ses émissions, le rapport essaie de la présenter comme une partie de la solution du problème du changement climatique, et non comme une partie de ce problème.

« Nous pensons que [ce rapport] est une tentative importante de présenter de manière impartiale le profil climatique de la gestion moderne des forêts et des industries forestières, à partir de faits et de chiffres solides », écrit Michael Martin, fonctionnaire de la FAO, dans l'introduction. Or, le rapport n'est ni impartial ni fondé sur des faits et des chiffres solides.

Son auteur, Reid Miner, travaille pour le Conseil national pour l'amélioration de l'air et des fleuves (NCASI), créé il y a plus de 60 ans par l'industrie de la pâte à papier. Parmi ceux qui y ont collaboré ou qui l'ont révisé figurent des représentants de l'ICFPA, de la Confédération des industries papetières européennes, de la FAO, du Comité consultatif sur les produits de pâte et de papier et du NCASI

Il ne serait peut-être pas important que l'industrie y soit impliquée si le rapport était vraiment fondé sur « des faits et des chiffres solides », mais il ne l'est pas. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce que Miner dit sur les émissions causées pas les plantations industrielles d'arbres (bien entendu, quand il parle de ces dernières il les appelle « forêts plantées »).

« On dispose de peu d'informations récentes pour définir avec précision les types de sol qui ont été transformés en forêts plantées ou en forêts semi-naturelles assistées », écrit-il. Étant donné ce manque d'information, il conclut que « les

impacts concernant le carbone » de l'établissement de plantations « ne peuvent pas être calculés avec certitude au plan mondial ». Ensuite, il « calcule » qu'en ce qui concerne le carbone, les impacts de l'établissement de plantations sont nuls.

L'argument de Miner est simple. L'établissement de plantations dans des terres non boisées provoque une augmentation du carbone absorbé, tandis que l'élimination d'une forêt pour la remplacer par des plantations provoque une augmentation des émissions. Les 1,6 millions d'hectares de plantations établis chaque année dans des terres non boisées « compenseraient à peu près les pertes associées à la transformation de 1,5 millions d'hectares de forêt par an ». En se centrant sur le carbone, on laisse de côté les impacts écologiques et sociaux que comporte la transformation en plantations industrielles de prairies riches en diversité biologique, comme c'est arrivé dans de vastes zones de l'Afrique du Sud. Mais en plus, le chiffre que donne Miner pour les émissions causées par l'établissement de plantations n'est fondé sur aucun fait ni chiffre, solide ou pas.

La source de ces données est un rapport de 2007 dont il est co-auteur : "The Greenhouse Gas and Carbon Profile of the Global Forest Products Industry" (comme par coïncidence, ce titre est très semblable à celui de son dernier rapport pour la FAO). En 2007 il avait écrit que « néanmoins, cette conclusion comporte un degré d'incertitude considérable ». En fait, le chiffre pourrait être de « plusieurs centaines de millions de tonnes d'équivalent CO₂ en dessus ou en dessous du 'zéro net' ». Donc, le chiffre solide de Miner est de zéro... plus ou moins plusieurs centaines de millions.

L'industrie du bois consomme beaucoup de biomasse (sous le nom de déchets) pour produire de l'énergie. Miner explique que « le CO₂ libéré quand on brûle du bois fait partie du cycle naturel et il est compensé par la croissance des arbres ». D'après lui (et le Protocole de Kyoto), la biomasse ne cause donc pas d'émissions. Le problème est que le brûlage de biomasse produit des émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions peuvent être absorbées ensuite par les arbres qui grandissent, mais cela peut prendre des décennies. Et une partie de la biomasse provoque d'énormes volumes d'émissions supplémentaires, par exemple lorsque les plantations sont faites dans des tourbières.

Un article publié l'année dernière dans le magazine *Science* affirme que cette erreur de comptabilisation de la biomasse devrait être corrigée. Il va sans dire que Miner ne mentionne pas cet article dans son rapport.

Toutes les industries ont des organisations qui défendent leur point de vue. Les diverses organisations qui ont contribué à produire le rapport de Miner appartiennent à cette catégorie dans le cas de l'industrie du bois. Pourtant, la FAO se décrit elle-même comme « un réseau de connaissances » destiné à réunir, analyser et divulguer des renseignements qui contribuent au développement. Elle est financée avec l'argent des contribuables. Alors, pourquoi contribue-t-elle à donner une image écologique à l'industrie du bois ?

Le rapport "Impact of the global forest industry on atmospheric greenhouse gases" peut être téléchargé ici : <http://bit.ly/dpzVuH>.

